

EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 27 octobre 2025

Nombre de membres en exercice : 64
Nombre de présents : 40
Nombre de représentés : 12
Nombre d'absents : 12

L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ, LE VINGT SEPT OCTOBRE à 14 h 00, le Conseil Communautaire s'est réuni au siège, 1 rue Eliard Laude, à Le Port, en salle du Conseil Communautaire, après convocation légale, sous la présidence de **M. Emmanuel SERAPHIN, Président.**

Secrétaire de séance : Mme Laetitia LEBRETON

OBJET

AFFAIRE N°2025_128_CC_6
Désignation d'un représentant du TCO au sein du conseil de surveillance de l'Établissement Public de Santé Mentale de la Réunion (EPSMR)

Nombre de votants : 52

NOTA :

Le Président certifie que :

- la convocation a été faite le :
21 octobre 2025

- date d'affichage et de publication de la liste des délibérations au plus tard le
03/11/2025

ÉTAIENT PRÉSENT(E)S :

M. Emmanuel SERAPHIN - Mme Mélissa COUSIN - M. Alexis POININ-COULIN - Mme Suzelle BOUCHER - M. Salim NANA-IBRAHIM - Mme Pascaline CHEREAU-NEMAZINE - M. Jean-Philippe MARIE-LOUISE - Mme Virginie SALLE - M. Irchad OMARJEE - Mme Marie-Bernadette MOUNIAMA-CUVELIER - M. Jean-Noel JEAN-BAPTISTE - Mme Laetitia LEBRETON - M. Dominique VIRAMA-COUTAYE - Mme Marie-Anick FLORIAN - M. Michel CLEMENTE - Mme Roxanne PAUSE-DAMOUR - Madame Martine GAZE - M. Yann CRIGHTON - M. Alain BENARD - M. Karl BELLON - Mme Vanessa MIRANVILLE - M. Gilles HUBERT - Mme Jocelyne CAVANE-DALELE - Mme Marie-Josée MUSSARD-POLEYA - M. Armand VIENNE - M. Philippe ROBERT - Mme Florence HOAREAU - M. Olivier HOAREAU - Mme Annick LE TOULLEC - Mme Catherine GOSSARD - M. Jean-Claude ADOIS - M. Fayzal AHMED-VALI - Mme Danila BEGUE - M. Pierre Henri GUINET - M. Jacky CODARBOX - M. Daniel PAUSE - M. Jean François NATIVEL - Mme Audrey FONTAINE - M. Christophe DAMBREVILLE - M. Jean MARCEAU

ÉTAIENT ABSENT(E)S :

M. Tristan FLORIAN - Mme Melissa PALAMA-CENTON - M. Guylain MOUTAMA-CHEDIAPIN - Mme Lucie PAULA - Mme Eglantine VICTORINE - Mme Amandine TAVEL - M. Armand MOUNIATA - Mme Marie ALEXANDRE - Mme Brigitte DALLY - Mme Jacqueline SILOTIA - M. Rahfick BADAT - Mme Jocelyne JANNIN

ÉTAIENT REPRÉSENTÉ(E)S :

Mme Huguette BELLO procuration à M. Emmanuel SERAPHIN - Mme Denise DELAVANNE procuration à Mme Mélissa COUSIN - M. Julius METANIRE procuration à M. Jean-Noel JEAN-BAPTISTE - Mme Mireille MOREL-COIANIZ procuration à M. Michel CLEMENTE - M. Henry HIPPOLYTE procuration à Mme Annick LE TOULLEC - Mme Jasmine BETON procuration à Mme Catherine GOSSARD - Mme Brigitte LAURESTANT procuration à Mme Danila BEGUE - M. Bruno DOMEN procuration à M. Salim NANA-IBRAHIM - M. Philippe LUCAS procuration à M. Irchad OMARJEE - Mme Armande PERMALNAICK procuration à Mme Pascaline CHEREAU-NEMAZINE - Mme Marie-Annick HAMILCARO procuration à M. Pierre Henri GUINET - M. Houssamoudine AHMED procuration à M. Gilles HUBERT

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 27 OCTOBRE 2025

AFFAIRE N°2025 128 CC 6 : DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT DU TCO AU SEIN DU CONSEIL DE SURVEILLANCE DE L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE SANTÉ MENTALE DE LA RÉUNION (EPSMR)

Le Président de séance expose :

L'Établissement Public de Santé Mentale de la Réunion (EPSMR) assure la prévention, l'hospitalisation et le suivi après hospitalisation pour les patients des territoires de santé Nord, Ouest et Est de La Réunion. Il est également constitué d'un Conseil de surveillance, instance consultative et décisionnelle pour les orientations stratégiques. Il délibère notamment sur le projet d'établissement, les demandes d'autorisation ou de renouvellement pour les activités de soins ou les équipements et matériels lourds, le rapport d'activité,...

L'article L. 6141-1 du code de la santé publique précise que les collectivités territoriales participent à la gouvernance des établissements publics de santé. Elles sont ainsi étroitement associées à la définition de leurs stratégies afin de garantir le meilleur accès aux soins et la prise en compte des problématiques de santé dans les politiques locales.

Les établissements publics de santé sont dotés d'un conseil de surveillance et dirigés par un directeur assisté d'un directoire. Les articles R6143-1 et R6143-2 du code de la santé publique précisent la composition des conseils de surveillance.

Au titre des représentants des collectivités territoriales, pour les établissements de santé de ressort communal et départemental les membres sont :

- le maire de la commune siège de l'établissement principal ou le représentant qu'il désigne ;
- deux représentants de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre dont la commune siège de l'établissement est membre ;
- le président du conseil général du département siège de l'établissement principal ou le représentant qu'il désigne (auquel s'ajoute un autre représentant si l'établissement est de ressort départemental).

L'article R.6143-4 du code de la santé publique précise que la désignation des représentants doit être opérée par vote de l'assemblée délibérante. La désignation de chacun des représentants est nominative, sans possibilité de suppléance.

Par délibération en date du 25 juin 2025, le Territoire de l'Ouest a désigné Madame Marie ALEXANDRE en qualité de représentante de la communauté d'agglomération au sein du Conseil de surveillance de l'EPSMR.

Par courrier en date du 23 septembre 2025, l'Agence Régionale de Santé (ARS) nous a informé de l'impossibilité pour Mme Marie ALEXANDRE de siéger en raison de son état de santé. Il convient donc de désigner un nouveau représentant au sein du Conseil de surveillance de l'EPSMR.

A reçu un avis favorable en Conférence Des Maires du 16/10/2025.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
Oùï l'exposé du Président de séance,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ ET À LA MAJORITÉ (PAR 3 ABSTENTION(S), 0 SANS PARTICIPATION, 0 CONTRE) DÉCIDE DE :

- **AUTORISER la désignation au scrutin public.**

- DESIGNER M. Yann CRIGHTON, en qualité de représentant de la Communauté d'Agglomération TCO, en surveillance de l'Établissement Public de Santé Mentale, en remplacement de Mme Marie ALEXANDRE.

Pour extrait conforme au registre des délibérations de la Communauté d'Agglomération TCO

Fait à Le Port, le
Le Président de séance
Emmanuel SERAPHIN
Président